EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.06.04 Convocation du 23.06.2004

Compte rendu affiché 7 juillet 2004

Président: M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Présents: M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Réf.: BJ/LDA Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, **Objet:** SUBVENTION EXCEPTIONNELLE:

"RAID NATURE"

29

votants

M. VEYRIER, GLATARD, WYMANN, MEYER, Mmes MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN, Nombre de conseillers Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, en exercice : 29 BOUREZG et BELLOT, présents : 23

> Mme BROSSARD par Mme WYMANN - Mme BERRA par M. FAURE -M. GOSSET par M. AUROY - M. FERNANDES par M. GONDELAUD -Absents représentés : Mile MILLET par M. MACHURAT - Mme LABASOR par M. BELLOT



Monsieur l'Adjoint délégué explique que lors de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2004, à l'occasion du vote du Budget Primitif 2004, il avait été décidé de participer à l'organisation du Raid Nature prévu pour l'an prochain.

Il invite le Conseil Municipal à affecter cette somme puisque l'association, support de l'organisation, est désormais connue. Il s'agit de l'association "Saône Mont d'Or Nature" qui sera donc bénéficiaire de cette attribution.

Le montant de la subvention est de 8 000 €uros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2004,
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 €uros à "L'Association Saône Mont d'Or Nature" organisatrice d'un Raid Nature intercommunal en 2005,
- Dit que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 30 Juin 2004

Le MAIRE Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme, Le MAIRE, Par délégation, le Maire-Adjoint, René FAURE.

Délibération certifiée exécutoire

- de la transmission en Préfecture le 12 juillet 2004 compte-tenu

- de la publication le 13 juillet 2004

Fait à Neuville-sur-Saône le 12 juillet 2003